

## **PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue en présentiel le 16 novembre 2021, à la salle communautaire, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Présents :

monsieur Stephen Matthews, maire  
monsieur Michael Steimer, conseiller district #1,  
monsieur Patrick Côté, conseiller district #2,  
monsieur Jacques Decoeur, conseiller district #3,  
madame Jessica Larivière, conseillère district #4,  
madame Audrey Paquette-Poulin, conseillère district # 5,  
monsieur Pierre Fournier, conseiller district #6,

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent :

monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier

### **1.1**

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 heures et présidée par monsieur Stephen Matthew, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Benoit Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

### **1.2**

#### **ASSERMENTATION DU NOUVEAU CONSEIL**

Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier procède à tour de rôle, à l'assermentation du nouveau conseil municipal.

### **2.**

2021-11-R253

#### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 16 NOVEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par monsieur Patrick Côté,  
appuyé par madame Audrey Paquette-Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte l'ordre du jour tel que présenté.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)***

### **3.1**

2021-11-R254

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBALE DE LA SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par monsieur Pierre Fournier,  
appuyé par monsieur Jacques Decoeur

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 septembre 2021.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)***

4.1

**CORRESPONDANCE**

Dépôt de la correspondance du mois d'octobre 2021.

4.2

2021-11-R255

**REMANIEMENT AU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL - ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2020-04-R074**

CONSIDÉRANT l'intention des membres du conseil de procéder à une modification des responsables et des substituts de certains comités municipaux;

Il est proposé par madame Jessica Larivière,  
appuyée par monsieur Patrick Côté

et résolu :

De remplacer la résolution 2020-04-R074 par la présente résolution :

Membres du conseil 2021-2025

Tableau du remaniement

Services municipaux ou Organismes/Associations	Responsable(s) ou représentant(s)	Substitut
Patrimoine et historique culturels Tourisme Musée régional d'Argenteuil Espace historique et culturel Christ Church (EHCCC)	Jessica Larivière	Pierre Fournier
Aqueduc – Voirie – Hygiène du milieu	Michael Steimer	Jacques Decoeur

Politique familiale et MADA	Audrey Poulin-Paquette	Jessica Larivière
Urbanisme et Environnement	Pierre Fournier Patrick Côté	Michael Steimer
Sécurité publique Comité de circulation	Patrick Côté	Jacques Decoeur
Administration - Finances	Stephen Matthews	Jacques Decoeur
RIADM	Stephen Matthews	Patrick Côté
Bibliothèque	Jessica Larivière	Audrey Paquette-Poulin
Tricentris	Stephen Matthews	Jacques Decoeur
Maire suppléant	Patrick Côté	Jessica Larivière
MRC d'Argenteuil	Stephen Matthews	Patrick Côté
Loisirs	Audrey Paquette-Poulin	Jessica Larivière
Comité de vérification des communications	Audrey Paquette-Poulin Jacques Decoeur Stephen Matthews	
Comité consultatif sur l'environnement	Michael Steimer Pierre Fournier	

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. Membres du conseil municipal de Saint-André-d'Argenteuil  
Employés/cadres*

**4.3**

2021-11-R256

**DÉSIGNATION D'UN SUBSTITUT DU MAIRE POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL AU CONSEIL DE LA MRC D'ARGENTEUIL**

CONSIDÉRANT que l'article 210.24 de la Loi sur l'Organisation territoriale municipale prévoit que le conseil de la municipalité régionale de comté se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté;

CONSIDÉRANT que ce même article prévoit également qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la MRC par un substitut, que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de désigner un substitut pour représenter la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil au conseil de la MRC d'Argenteuil;

Il est proposé par monsieur Jacques Decoeur,  
appuyé par madame Jessica Larivière

et résolu :

QUE, conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'Organisation territoriale municipale, monsieur le conseiller Patrick Côté soit nommé à titre de substitut du maire, pour représenter la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil au conseil de la MRC d'Argenteuil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. MRC d'Argenteuil, M. Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier  
M. Patrick Côté, conseiller*

**4.4**

2021-11-R257

**NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN SUBSTITUT POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL À LA RÉGIE INTERMUNICIPAL ARGENTEUIL – DEUX-MONTAGNES (RIADM)**

Il est proposé par madame Audrey Paquette-Poulin,  
appuyée par monsieur Jacques Decoeur

et résolu :

De nommer monsieur Stephen Matthews, maire délégué et monsieur Patrick Côté, conseiller, à titre de substitut, lesquels représentants prendront intérêt et positionnement pour et au nom de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil au conseil d'administration de la Régie Intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes (RIADM).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c. c. RIADM  
M. Stephen Matthews, maire  
M. Patrick Côté, conseiller*

**4.5**

2021-11-R258

**NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN SUBSTITUT POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL AU SEIN DE TRICENTRIS, CENTRE DE TRI**

CONSIDÉRANT l'intérêt par la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil de s'assurer d'une intervention efficace en matière de gestion intégrée des déchets dont le dossier de collecte sélective, de tri et de mise en marché des matières recyclables.

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité de Saint-André d'Argenteuil de mettre en commun un centre de tri régional avec les corporations municipales environnantes;

CONSIDÉRANT le besoin de déléguer un représentant et un substitut de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil au sein de Tricentris, centre de tri;

Il est proposé par monsieur Patrick Côté,  
appuyé par monsieur Pierre Fournier

et résolu :

Que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil désigne monsieur Stephen Matthews, maire à titre de représentant et monsieur Jacques Decoeur, conseiller à titre de représentant substitut de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. : Tricentris,  
Monsieur Stephen Matthews, maire  
Monsieur Jacques Decoeur, conseiller*

**4.6**

**2021-11-R259**

**SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter un changement à l'attention de Desjardins Centre financier aux entreprises pour la signature des effets bancaires de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil;

Il est proposé par madame Jessica Larivière,  
appuyée par madame Audrey Paquette-Poulin

et résolu :

De nommer Messieurs Stephen Matthews, maire, Patrick Côté, conseiller et maire suppléant, Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier et madame Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité signataires des effets bancaires relativement aux comptes bancaires de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil comme personnes autorisés à procéder aux signatures.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c. c. Desjardins, centre financier aux entreprises  
M. Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité*

**4.7**

**2021-11-R260**

**APPUI À LA MRC D'ARGENTEUIL CONCERNANT SA DEMANDE AUX GOUVERNEMENTS DU CANADA ET DU QUÉBEC DE RÉALISER UNE ÉTUDE COÛTS-BÉNÉFICES EXHAUSTIVE EN VUE DE RELANCER LA LIAISON FERROVIAIRE, À DES FINS DE TRANSPORT DES PERSONNES, DANS LE CORRIDOR MONTRÉAL ET OTTAWA-GATINEAU, PAR LA RIVE NORD (LAVAL-BASSES-LAURENTIDES ET OUTAOUAIS)**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a reçu une demande d'appui de la MRC d'Argenteuil dans son projet en vue de relancer la liaison ferroviaire, à des fins de transport des personnes

Il est proposé par monsieur Pierre Fournier,  
appuyé par monsieur Michael Steimer

et résolu :

Que le conseil municipal appuie la MRC d'Argenteuil dans sa demande aux gouvernements du Canada et du Québec de réaliser une étude coûts-bénéfices exhaustive en vue de relancer la liaison ferroviaire, à des fins de transport des personnes, dans le corridor Montréal et Ottawa-Gatineau, par la rive nord (Laval-Basses-Laurentides et Outaouais).

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. MRC d'Argenteuil, M. Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier*

5.

### **1ER PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Stephen Matthews, maire ouvre la période de questions à 19 h 19 pour se terminer à 19 h 27.

Quatre (4) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

1. Mme Pascale Bellemare
  - a) Information Politique familiale et MADA
  - b) Demande des activités de loisirs
  - c) Demande que le journal Andréen soit distribué comme avant
2. M. Marcellin Campeau
  - a) Demande d'enlever les pancartes sur l'autoroute 50 du camping de Carillon
- 3) Mme Arlette Moreau
  - a) Que les questions des citoyens soient ajoutées au procès-verbal
- 4) Mme Marie-Josée Fournier
  - a) Félicite le nouveau conseil et les invite à venir visiter la bibliothèque

6.1

2021-11-R261

### **COMPTES À PAYER**

Il est proposé par madame Audrey Paquette-Poulin, appuyée par monsieur Pierre Fournier et résolu :

QUE les comptes énumérés dans la liste des déboursés pour la période du 29 septembre 2021 au 16 novembre 2021, totalisant 590 081.32 \$ pour le fonds d'administration soient adoptés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par le directeur général et le maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

6.2

### **DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BANCAIRES**

Dépôt de la liste des virements bancaires pour la période du 29 septembre 2021 au 16 novembre 2021 par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement 58-C au montant de 35 173.04 \$.

6.3

### **DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR ET ENGAGEMENT FINANCIER**

Achats autorisés en vertu du règlement no 80-H – Délégation de pouvoir – Liste

#### 6.4

### **DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 OCTOBRE 2021**

Rapport budgétaire au 31 octobre 2021

#### 6.5

2021-11-R262

### **REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT 72 - ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE LA FIRME FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

Date d'ouverture : 16 novembre 2021      Nombre de soumissions : 2

Heure d'ouverture : 10 h      Échéance moyenne : 3 ans et 1 mois

Lieu d'ouverture :

Ministère des Finances du Québec      Date d'émission : 23 novembre 2021

Montant : 287 600 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 23 novembre 2021, au montant de 287 600 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

55 000 \$	1,10000 %	2022
56 200 \$	1,50000 %	2023
57 500 \$	1,80000 %	2024
58 800 \$	2,00000 %	2025
60 100 \$	2,15000 %	2026

Prix : 98,86300

Coût réel : 2,27885 %

#### 2 - CAISSE DESJARDINS D'ARGENTEUIL

55 000 \$	2,36000 %	2022
56 200 \$	2,36000 %	2023
57 500 \$	2,36000 %	2024
58 800 \$	2,36000 %	2025
60 100 \$	2,36000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,36000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur Patrick Côté,  
appuyé par madame Audrey Paquette-Poulin

et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 23 novembre 2021 au montant de 287 600 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 72. Ces billets sont émis au prix de 98,86300 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. Financière Banque Nationale Inc.*

*Ministère des Finances*

*Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité*

**6.6**

2021-11-R263

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE PROLONGATION  
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 287  
600 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 23 NOVEMBRE 2021**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint André d'Argenteuil souhaite emprunter par billets pour un montant total de 287 600 \$ qui sera réalisé le 23 novembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
72	287 600 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint André d'Argenteuil avait le 8 novembre 2021, un emprunt au montant de 287 600 \$, sur un emprunt original de 541 100 \$, concernant le financement du règlement numéro 72;

ATTENDU QUE, en date du 8 novembre 2021, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 23 novembre 2021 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2e alinéa de l'article 2 de

la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 72;

Il est proposé par monsieur Patrick Côté,  
appuyé par madame Jessica Larivière

et résolu :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 23 novembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 23 mai et le 23 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2022.</b>	<b>55 000 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>56 200 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>57 500 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>58 800 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>60 100 \$</b>	<b>(à payer en 2026)</b>
<b>2026.</b>	<b>0 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 23 novembre 2021, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 72, soit prolongé de 15 jours.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. Banque Royale du Canada*

*Ministère des Finances*

*Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité*

**7.1**

**2021-11-R264**

**DEMANDE D'AUTORISATION D'UN BARRAGE ROUTIER LORS DE LA GUIGNOLÉE DU DR JULIEN 2021**

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande en date du 21 septembre 2021 du Centre de pédiatrie sociale en communauté d'Argenteuil (CPSCA) afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer un barrage routier le 11 décembre 2021 dans le cadre de la Guignolée du Dr Julien;

CONSIDÉRANT que le CPSCA accueille actuellement plus de 250 enfants en situation de grande vulnérabilité et leur famille et ceux-ci résident sur le territoire de la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que les fonds amassés iront au CPSCA afin de les aider à accomplir leur mission;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu l'autorisation du MTQ pour cet événement;

Il est proposé par monsieur Michael Steimer,  
appuyé par monsieur Pierre Fournier

et résolu :

Que le conseil municipal autorise le barrage routier au coin de la route du Long-Sault et de la route des Seigneurs le 11 décembre 2021 dans le cadre de la Guignolée du Dr Julien.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. Centre de pédiatrie sociale en communauté d'Argenteuil (CPSCA) Mme Amélie Charlebois, directrice générale*

*M. Guillaume Landry-Vincent, directeur des travaux publics et directeur général et secrétaire-trésorier adjoints*

**7.2**

**2021-11-R265**

**INSERTION D'UN PONCEAU SUR LE CHEMIN DE L'ÎLE-AUX-CHATS**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT que la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- √ l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

CONSIDÉRANT que le chargé de projet de la municipalité, M. Yvon Couillard agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Il est proposé par monsieur Pierre Fournier,  
appuyé par monsieur Michael Steimer

et résolu :

Que le conseil municipal de Saint-André-d'Argenteuil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son

engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

c.c. MTQ

*Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité*

*M. Guillaume Landry-Vincent, directeur des travaux publics*

**7.3**

**2021-11-R266**

**REMPLACEMENT D'UN PONCEAU TERRASSE RAYMOND**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, y compris la part du Ministère;

CONSIDÉRANT que la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- √ le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

CONSIDÉRANT que le chargé de projet de la municipalité, M. Yvon Couillard représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Il est proposé par monsieur Patrick Côté,  
appuyé par monsieur Pierre Fournier

et résolu :

Que le conseil municipal de Saint-André-d'Argenteuil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

c.c. MTQ

*Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité*

*M. Guillaume Landry-Vincent, directeur des travaux publics*

#### 7.4

2021-11-R267

#### **ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LES CHEMINS D'HIVER SAISON 2021-2022**

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire l'achat de sel à déglacer pour ces chemins pour la saison hivernale 2021-2022;

CONSIDÉRANT que la municipalité a acceptée l'invitation de l'UMQ de joindre le regroupement d'achats pour le sel à déglacer (appel d'offres) le résultat étant pour notre municipalité un montant de 77.92 \$ la tonne livrée;

Il est proposé par monsieur Michael Steimer,  
appuyé par monsieur Jacques Decoeur

et résolu :

D'inclure le préambule pour faire partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter de faire l'achat auprès de Compass Minerals de 450 tonnes de sel à déglacer à 77.92 \$ la tonne pour un montant total de 35 064 \$ plus les taxes applicables pour l'automne 2021.

D'accepter de faire l'achat si nécessaire auprès de Compass Minerals de 188 tonnes de sel à déglacer à 77.92 \$ la tonne pour un montant total de 14 648.96 \$ plus les taxes applicables pour l'hiver 2022.

#### ***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)***

c.c. *Compass Minerals*

*Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité*

*M. Guillaume Landry Vincent, directeur des travaux publics directeur général adjoint*

#### 8.1

2021-11-R268

#### **DÉMISSION DE MADAME ISABELLE ARCHAMBAULT À TITRE D'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL**

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une lettre de démission de madame Isabelle Archambault datée du 1 octobre 2021;

CONSIDÉRANT que madame Archambault est entré en fonction en tant qu'inspectrice en bâtiment et environnement le 1 avril 2019;

CONSIDÉRANT que madame Archambault a cumulé 2 années et demi de loyaux services auprès de la municipalité;

Il est proposé par madame Audrey Paquette-Poulin,  
appuyée par monsieur Michael Steimer

et résolu :

D'accepter la démission de madame Isabelle Archambault. Les membres du conseil en profitent pour la remercier chaleureusement pour son implication pendant ces 2 années et demi au service de l'urbanisme de Saint-André-d'Argenteuil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. Madame Isabelle Archambault*

*Madame Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité*

**10.1**

**RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Dépôt des rapports de la bibliothèque pour les mois de septembre et octobre 2021.

**12.**

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Stephen Matthews, maire ouvre la période de questions à 19 h 50 pour se terminer à 20 h 11.

Cinq (5) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

1. Mme Marie-Ève St-Denis
  - a) Expose les problématiques versus le commerce contre la pêche
2. Mme Pascale Bellemare
  - a) Plusieurs remarques sur la signalisation déficiente
3. M. Mario Ladouceur
  - a) Questionnement sur le temps supplémentaire des cols bleus
4. M. Richard Blais
  - a) Questionnement sur le pont de la 344 à la sortie du village de Saint-André-d'Argenteuil
  - b) Remarque sur le travail du déneigeur saison 2020-2021
5. M. Stéphane Quintal
  - a) Félicitations aux nouveaux et nouvelles élus(es).

**13.**

**2021-11-R269**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Pierre Fournier, appuyé par monsieur Michael Steimer et résolu :

De lever la séance à 20 h 12 considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

**Signatures :**

---

**Benoît Grimard,  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier**

---

**Stephen Matthews,  
Maire**